

CHEMINS DE RANDONNÉES

Refonte du plan des itinéraires

Le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) doit assurer la mise en place, l'aménagement et l'entretien des sentiers non goudronnés et non motorisés.

Cette démarche nécessitera un travail de terrain important. La communauté de communes souhaite l'aide d'acteurs locaux volontaires afin de mener à bien cette tâche.

Usagers de randonnées à pied, à cheval ou vtt, faites- vous connaître. Des réunions de groupe de travail se feront en cours d'année.

La méthodologie :

- **Faire un état des lieux des chemins existants**
- **Sélection des chemins**
- **Aménager ou réaménager les tracés**

Contact : lolita.tastet@convergence-garonne.fr

(chargée de projet économie et tourisme)

Tel : 06 14 50 14 69

